

## Pas de hausse des taux de la fiscalité locale à Mérignac

Le conseil municipal de Mérignac s'est réuni hier soir. Il s'est ouvert par une communication d'Alain Anziani sur la situation effroyable que connaissent les populations turques et syriennes. A ce titre, le conseil municipal a souhaité marquer son soutien en votant une subvention exceptionnelle de 8 000€ aux associations apportant leur soutien aux populations victimes du séisme. La séance était essentiellement consacrée au budget 2023 marqué par une stabilité des taux de fiscalité, des investissements importants notamment en faveur de l'environnement et par un soutien aux populations les plus fragiles avec notamment une augmentation des subventions pour le CCAS et la mise en place de tarifs solidaires pour l'Aqua Stadium.

### **Budget 2023 : des taux de fiscalité locale qui restent stables avec des niveaux d'investissement responsables records**

Malgré un contexte d'incertitude sur le plan économique ainsi qu'une inflation importante, le conseil municipal a voté le budget 2023 qui entérine des taux de fiscalité stables. Alain Anziani a rappelé que « ces taux sont stables depuis quatorze ans et que peu de communes n'augmentent pas les taux, ce qui fait de Mérignac la 2<sup>ème</sup> ville (de plus de 20 000 habitants) la moins chère de Bordeaux Métropole ». La Ville poursuit l'accompagnement des plus fragiles et des seniors avec une augmentation de la subvention au CCAS de 15 % (soit 0.7 millions. Depuis 2019 la subvention au CCAS a augmenté de 47 %).

Par ailleurs la gestion saine des finances (un taux d'endettement par habitant sous la moyenne des villes de la même strate de la Métropole) permet à la Ville de poursuivre son engagement pour préparer l'avenir, avec un niveau d'investissement record de 33.6 millions d'euros dont près d'un tiers est consacré à la ligne verte (10 millions d'euros). Inscrite au budget depuis 2020, cette ligne recense les investissements en faveur de l'environnement. Ces investissements comprennent des équipements achevés ou en cours d'achèvement (école Berthelot, MDH Arlac), en cours de construction (groupe scolaire Rosa Bonheur et gymnase Chemin Long) ou de rénovation et des opérations en phase étude (écoles Ferry, Auriac ou Macé, gymnase Lagrange, Krakatoa).

**Pour répondre à l'impératif de sobriété énergétique**, les bâtiments sont tous énergétiquement performants et inscrits dans une démarche de développement durable, notamment avec l'utilisation de matériaux bio sourcés, la mise en place de la géothermie, d'un réseau de chaleur en énergies renouvelables, de panneaux photovoltaïques, la modernisation de l'éclairage public (équipée à 100% de led d'ici 2026, permettant de faire baisser les consommations énergétiques et les émissions induites d'environ 40% supplémentaires)...

### **Aqua Stadium : des tarifs réduits pour les mérignacais**

Pour favoriser l'accessibilité de l'Aqua Stadium aux Mérignacais les plus vulnérables ainsi que leurs ayant droits (bénéficiaires des aides sociales comme le RSA, AAH, ASPA, ADA, aux demandeurs d'emploi et aux titulaires de la carte mobilité inclusion mention invalidité), la Ville a mis en place une carte « Aqua Stadium tarif solidaire » leur permettant de bénéficier d'un tarif de 2.55€ pour les plus de 18 ans (contre 4.5€ au tarif plein) et 1.80€ pour les moins de 18 ans (contre 3.50€ ou 4.50€, en fonction de l'âge). La ville compensera la différence de tarif et estime cette mesure à 20 000€ en année pleine.

#### **Contact presse :**

Elyse Perusseau

e.perusseau@merignac.com

07 61 61 37 95